

PPointe

Pilote n°16, Zéna Constant, Ballo F-HDIN

Lors du vol n°4 du 8 août 2015, sur Pypure 12  
je recommande, comme cela sur ma FRE, avoir fait  
un contact sur la PMA. IP n'a pas eu de  
mouvement induit de ma nacelle ou de l'enveloppe  
selon la règle R.M.S ce contact correspond à  
un contact léger pénalisé de 100 points. Cependant  
on m'a alloué une pénalité de 500 points pour  
contact lourd.

Une vidéo est en possession de la DV.

Lors de ma demande d'explication orale, on m'a  
admis que le mouvement qui a été induit par  
ce contact est que ma nacelle est penchée au  
regard de l'horizontalité des photos prise lors du  
championnat, ma nacelle penche toujours à cause  
d'une différence de charge entre les deux coté de  
la nacelle.

Je demande une rectification de ma pénalité.

Reçu le

9/08/2015

5:03:03

Aurèle

Constant Zéna

